

	Groupe de travail « Foncier forestier » 14 décembre 2022 – 10h à 12h15 Visio Teams ----- Compte-rendu	6 pages Rédactrice : RLA Date : 23/12/2022
---	---	--

Les fichiers Powerpoint présentés en réunion figurent en annexe au compte-rendu.

PARTICIPANTS AU GT

Organisme	Prénom	NOM	Présent ?
URCOFOR Occitanie - copilote du GT	Samuel	PONT	Oui
SAFER OCCITANIE	Maud	CHEVIGNON	Oui
ONF MIDI MEDITERRANEE	Nicolas	LANDES	Oui
ONF MIDI MEDITERRANEE	Lydie	KUUS	<i>Excusée</i>
Région Occitanie	Hugo	LECHARPENTIER	Oui
FRANSYLVA (Fédération des syndicats de forestiers privés)	Pierre	ECLACHE	<i>Excusé</i>
Syndicat de développement local du Pays Coeur d'Hérault	Marion	MUNCH	<i>Excusée</i>
Syndicat de développement local du Pays Coeur d'Hérault	Mario	BON	Oui
CRPF Occitanie	Antoine	DELARUE	Oui
IGN	Philippe	ABADIE	<i>Excusé</i>
Parc National des Cévennes	Kisito	CENDRIER	Oui
Magellium	Jean-Yves	GARINET	Oui
CD30	Michaël	GALIEN	Oui
OPenIG - copilote du GT	Anne	FROMAGE-MARIETTE	Oui
OPenIG	Myriam	CROS	Oui
OPenIG	Michaël	VIADERE	Oui
OPenIG	Ruth	LAVIE	Oui
Invité			
IGN	Lionel	GAUDIOT	Oui

1. RAPPEL DES GT PRECEDENTS (diapos 2 à 7)

i. Rappel des objectifs

Pour faciliter les travaux de ses membres en mutualisant les actions, le GT Foncier Forestier s'est fixé trois grands objectifs :

- connaître les outils de suivi du foncier forestier existants en Occitanie,
- recenser les besoins des différents partenaires ,
- en déduire des actions possibles (avec leur faisabilité, une priorisation, et l'évaluation des ressources disponibles et nécessaires) pour réaliser une nouvelle version de l'observatoire du foncier forestier

Une rubrique « groupe de travail Foncier Forestier est dédié à ce GT » [sur le site internet d'OPenIG](#) ; on y trouve notamment les différents comptes-rendus des réunions et des documents de travail.

ii. Nouveaux participants :

Il y a un changement au sein d'OPenIG avec le départ de Bertrand RICHARD et le retour de Ruth LAVIE, qui prendra le relais du co-pilotage du GT.

Le Parc National des Cévennes souhaite intégrer son chargé de mission Forêt Baptiste ALLOUET au sein du GT.

Le CD 30 avec Michaël GALIEN, l'IGN avec Lionel GAUDIOT (sous sa casquette d'intrapreneur) et l'entreprise Magellium avec Jean-Yves GARINET ont été invités pour présenter différents projets liés à la thématique forestière, qu'ils mènent actuellement au sein de leurs différents organismes.

iii. Changement de nom

Vu l'élargissement des sujets abordés et traités au sein du GT, les copilotes du GT ont proposé aux membres de changer le nom du *GT Foncier forestier* en *GT Forêt* : tous les membres du GT ont donné leur accord pour ce changement de nom qui a donc été acté.

iv. Suivi des actions décidées en GT n°6

Qui	Quoi	Quand	Réalisation (en vert ce qui est terminé)
OPenIG	Compte-rendu	Dès que possible	Envoyé le 21 juin
	Tester la livraison au format CSV et modifier la chaîne de traitement et la documentation en fonction des résultats	Juin	Terminé, mail envoyé au GT le 27 juin
	Diffuser sur l'IDG le nouveau document « conditions procédurales de diffusion »	Juin	Document diffusé sur l'IDG
	Demande formelle à l'ONF sur cette couche « forêts publiques »	Dès que possible	Mail envoyé le 8 juin
	Transmettre à l'ONF des extraits PDF des données coupes rases sur les secteurs test	Dès que possible	Fait le 9 juin
	Relancer le Ministère de l'agriculture sur l'accès au portail « coupes rases »	Juin	Mail envoyé le 20 juin > aucune nouvelle
	Récupérer auprès d'INRAE le nom des personnes travaillant avec INRAE sur «la détection des anomalies de la végétation » et les transmettre à Lydie Kuus et Nicolas Landes	Juin	Mail envoyé à l'ONF le 21 juin

URCOFOR	Transmettre la méthode de filtrage des propriétaires, pour que le CRPF puisse l'utiliser	Eté	Infos transmises au GT le 27 juin
ONF	Transmettre à OPenIG la couche « contours des forêts » actualisée au 31/03/22	Avant prochaine réunion	En attente de la réponse du niveau national de l'ONF (absorbé par le changement d'infrastructure)
	Transmettre à l'échelon national les demandes d'affinage dans la couche « forêts publiques »	Juin	Fait, sans réponse (voir ci-dessus)
	Se renseigner sur l'étude réalisée par l'ONF pour la DPFM sur les feux de forêt	Eté	
	Se renseigner sur une étude « feux de forêt » qui aurait été réalisée en Occitanie en 2020	Eté	
	Effectuer comparaisons entre données « coupes rases » INRAE et ONF	Juin	
	Contacteur les personnes de l'ONF travaillant avec INRAE sur « anomalie de la végétation »	Eté	
	Préparer une démonstration du portail national	Prochaine réunion	

I. LIVRABLES FONCIERS FORESTIERS (diapos 8 à 11)

Le GT a validé lors de réunions précédentes les modalités de livraison et de l'utilisation des livrables issus des croisements MAJIC x PCI vecteur x BD Forêt. Deux types de livrables sont disponibles et se présentent sous deux formes (SQL et shapefiles) :

- Livable 1 : à l'échelle de la parcelle cadastrale avec des informations sur : parcelle, 3 classes majoritaires de la BD Forêt et leurs superficies ainsi que la superficie totale en forêt.
- Livable 2 : subdivision des parcelles par les entités de la BD Forêt avec des informations sur : parcelle, classe de la BD Forêt.

Remontée d'erreur : les données PCI EDIGEO utilisées pour le millésime 2022 dataient d'avril au lieu de juillet (origine : data.gouv.fr). Les correctifs seront apportés et une couverture sur toute la région est attendue d'ici la fin janvier. Néanmoins, il y a, en nombre de parcelles, peu de différences entre les données d'avril et celles de juillet (mais ces différences, dues à des mutations, sont réparties sur tous les départements d'Occitanie)

L'ONF a téléchargé et diffusé les livrables dans les départements de l'Hérault et du Gard. Le PNC n'a pas encore eu accès aux données par manque de DPO : une consultation sur le RGPD est actuellement diligentée et révélera certainement la nécessité d'avoir un DPO. Pour la SAFER, le dossier du DPO est en attente de signature auprès de la direction. Pour le CNPF le DPO est parti et sera peut-être remplacé bientôt.

Antoine DELARUE (CRPF) proposait de faire un fichier à part pour distinguer les nus-propriétaires et les propriétaires qui reçoivent l'impôt, mais cela ne sera pas nécessaire car les modifications sont déjà faites dans les livrables fournis par OPenIG (changement de nom effectué par Bertrand Richard avant son départ, avec l'ajout de nouvelles colonnes).

II. ECHANGES AUTOUR DE LA DEMANDE DE FRANSYLVA (diapo 12 + tableau Excel)

En août dernier, le représentant de FRANSYLVA (absent à la réunion) a formulé la demande d'une carte de toute la région Occitanie avec les spécifications suivantes :

- en vert foncé les forêts domaniales,
- en vert clair les forêts des collectivités
- en bleu clair les forêts privées de tous les comptes de plus de 25 ha (en bleu foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information)
- en rouge clair les forêts privées des comptes de 4 à 25 ha (en rouge foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information)
- et surtout en jaune brillant pour qu'elles ressortent bien au milieu des autres : celles de moins de 4 ha

Cette carte servirait, selon Pierre ECLACHE, à visualiser les zones pas ou peu entretenues et donc susceptibles de faciliter les départs de feu.

Myriam CROS attire l'attention, d'une part, sur la nomenclature de ces différents types de forêt et d'autre part sur la disponibilité des données pouvant servir à l'élaboration de cette carte spécifique.

Antoine DELARUE rappelle que l'on doit distinguer les forêts privées, les forêts publiques gérées par l'ONF et les forêts publiques non gérées par l'ONF. La CNPF avait d'antan réalisé un travail fastidieux sur la distinction des différents types de forêt en se basant sur les noms de propriétaires, renseignés à partir des données MAJIC de 2016. L'URCOFOR dispose de cette donnée sur cette catégorie de forêt publique mais un travail informatique est nécessaire pour pouvoir la partager (uniquement en visualisation dans, l'OFFRE actuellement) Par ailleurs la BD CARMEN contient des informations sur les forêts publiques. Il précise également que les données sur les forêts privées sous document de gestion durable (DGD) sont compliquées à partager, car elles contiennent des données personnelles et sensibles tombant par conséquent sous le coup du RGPD. Le CNPF indique que ces données ont pu être partagées avec la SAFER Occitanie moyennant une convention.

Michaël GALIEN indique qu'au-delà de la demande de FRANSYLVA, les Conseils Départementaux, gestionnaires des réseaux routiers, sont intéressés par ces données afin d'identifier les zones forestières aux abords des routes départementales.

À la suite de ces discussions, autour de la demande de FRANSYLVA, [un document martyr au format tableur Excel](#) a été produit et diffusé aux membres du GT pour recueillir les besoins partagés ou similaires à ceux de FRANSYLVA ainsi que la disponibilité – ou pas – des données susceptibles de répondre à ces besoins.

III. OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD) (diapos 13 à 5)

La législation forestière sur les OLD incombe aux propriétaires des constructions situées dans les massifs forestiers et à moins de 200m de ces derniers. Ils ont, entre autres, l'obligation de débroussailler sur un rayon de 50 m autour de leurs constructions. Les maires et l'Etat ont l'obligation de contrôler l'exécution de cette prescription pour assurer la protection des civils faces aux incendies et d'autres aléas.

C'est pour répondre aux questions majeures : quelle sont les zones à débroussailler, par qui, pourquoi, comment... que :

- Magellium développe un prototype d'outil à destination du grand public et des organismes chargés de contrôle des OLD ;
- l'IGN mène un projet d'intrapreneuriat pour mieux faire connaître les OLD et aider à leur mise en œuvre.

i. Présentation du prototype de Magellium (Jean-Yves GARINET) (diapos 16 à 18 + démo)

Magellium est prestataire dans la mise en œuvre d'un projet lancé par l'ONF-Aquitaine, avec des fonds FEDER sur la thématique « risque de feux de forêt ». L'objectif de ce projet est de prototyper un dispositif numérique de déclaration et de suivi des OLD pour les obligés. Ce prototype est développé sur la commune pilote de La Teste de Buch (choix réalisé avant les graves épisodes d'incendies de l'été 2022) et la mise en ligne est prévue en février 2023.

Ce dispositif numérique présente deux interfaces : une interface utilisateurs pour les obligés et une autre interface pour les gestionnaires tels que les communes. Pour mettre en place ce dispositif, l'ONF a préparé une couche des OLD en se basant sur la couche forestière, les PLU, le cadastre, et les réseaux routiers ... Cette couche des OLD intègre la notion de « zones prioritaires à débroussailler » qui n'est pas une notion réglementaire.

La mairie envoie aux propriétaires un courrier avec les identifiants pour se connecter sur la plateforme et ainsi voir ses surfaces concernées par des OLD. Ce courrier s'accompagne de la documentation pour expliquer la procédure à l'administré.

Les propriétaires déclarent les travaux réalisés et la mairie valide l'action. Les propriétaires ont un mois à partir de la signification des OLD pour réaliser les travaux ; si les travaux ne sont pas réalisés, les propriétaires reçoivent alors un rappel qui court également pendant un mois. Au bout de ces deux mois, la commune réalise les travaux et adresse les factures aux obligés. Par ailleurs, certains propriétaires ont aussi l'obligation de données accès aux obligés devant débroussailler dans leurs propriétés.

Le but de cette procédure n'est pas punitif mais incitatif, un système de hot line et de fiche de contact étant mis en place parallèlement pour accompagner les administrés.

Le déploiement est prévu en février 2023 et le retour d'expérience en été 2023. L'objectif final est que ce dispositif numérique qui est développé en Open Source soit repris et mise en œuvre par un acteur public, de préférence national.

Echanges :

- Samuel PONT trouve que c'est un outil idéal pour les élus.
- Myriam CROS interroge sur :
 - ⇒ Q/la capacité des communes à contrôler la réalisation de ces OLD.
R/les contrôles sont effectués sur les zones classées prioritaires, la réglementation demande aux communes de réaliser ces contrôles.
 - ⇒ Q/la mise à jour des données
R/ tout est à construire sur ce point, la base de données doit être mise à jour annuellement ; cela pourrait être l'apanage des institutions tels que l'IGN ou les CRIGES ;
- Michaël GALIEN
 - ⇒ Q/Est-ce que l'outil prévoit un lien inter-administrations ?
R/Oui, les conseil départementaux (CD) auront leurs comptes et identifiants en tant qu'obligés pour les OLD de routes départementales.
 - ⇒ Q/A terme, est que les CD devront se connecter et déclarer les travaux réalisés pour chacun des points des OLD renseignés par commune ? Ce serait très fastidieux au vu de l'étendue des réseaux routiers gérés par les CD.
R/ de Samuel PONT : il existe en principe des plans de priorisation des linéaires à débroussailler, et ce sont bien les maires qui doivent contrôler les OLD sur leur commune.

L'article L.134-13 du code forestier permet à des gestionnaires d'infrastructures de proposer des mesures alternatives au débroussaillage permettant de supprimer les bandes de terrain à débroussailler ou d'en réduire la largeur, dès lors que ces mesures assurent la sécurité des biens et des personnes avec la même efficacité.

Ces études sont validées par la « sous-commission départementale contre les risques d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigue » de la préfecture de chaque département.

ii. Projet d'intrapreneuriat en cours au sein d'IGN (Lionel GAUDIOT) (support Powerpoint dédié)

Lionel GAUDIOT mène, au sein de l'IGN, un projet d'intrapreneuriat (pilote par la DINUM via [le dispositif beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr)) pour mieux faire connaître les OLD et aider à leur mise en œuvre. Ce projet entre dans le cadre de la fabrique de Géocommuns, un programme de l'IGN qui a pour objectif d'expérimenter et construire des services numériques simples, faciles à utiliser, à fort impact pour les administrations.

Pour comprendre cet enjeu, en France les OLD c'est :

- 33 départements soumis aux OLD
- un sujet qui rassemble un large écosystème d'acteurs et gérée par 3 ministères : agriculture (en charge du code forestier), transition écologique (prévention de feux des forêts) et intérieur (qui gère les sapeurs-pompiers et la protection civile)
- une réglementation très complexe
- une thématique difficile à cartographier.

Le résultat attendu de ce projet est un service public numérique qui permettra de cartographier et de diffuser « les zones OLD », l'idée étant de délimiter les massifs boisés ainsi que les parcelles et indiquer à un propriétaire :

- s'il est soumis ou non à une OLD ;
- et le cas échéant, quelles règles sont applicables aux zones à débroussailler.

Le besoin de disposer d'un tel outil est partagé :

- tant par les maires et les SDIS qui ont en charge le contrôle
- que par les propriétaires qui ont besoin d'accompagnement sur cette thématique complexe.

Pour la mise en œuvre de cet outil et son déploiement, il faut trouver des financements et des sponsors : les trois ministères qui gèrent cette thématique sont pressentis comme financeurs. Des organismes de recherche vont également être approchés, à l'instar de l'INRAE qui recrute un ingénieur pour le suivi forestier à l'aide du LIDAR.

Si ce projet trouve des financeurs, il sera complémentaire de l'outil développé par Magellium car son objectif serait que n'importe qui en France – sans avoir de compte – puisse connaître les OLD.

Questions

- Samuel PONT

- ⇒ Q/ Quelles données seront produites autour de ce service et pour quel calendrier ?
R/ Un premier déploiement est prévu en mars, lors de la prochaine campagne de débroussaillage. Une demande a été faite au ministère de l'Agriculture pour la production et la mise à jour d'un masque forestier, avec la difficulté que tous les départements ne sont pas concernés par les arrêtés préfectoraux de débroussaillages.
- ⇒ Pour faire le lien avec la forêt au sens large, Il faut noter la « transférabilité des OLD » : si le propriétaire refuse l'accès à son voisin ce sera lui qui sera obligé d'exécuter son OLD et qui en sera responsable légalement. Par ce fait, un propriétaire forestier public ou privé peut se retrouver à devoir exécuter des OLD alors qu'il n'était au départ pas concerné.
- ⇒ Michael GALIEN insiste sur le fait que les CD ont besoin d'une donnée socle, basée sur la réglementation, pour identifier les obligés.

IV. PROCHAINE REUNION

Un sondage framadata sera organisé dans les deux prochaines semaines pour fixer une date en mars 2023.

V. RELEVÉ D' ACTIONS

Qui	Quoi	Quand
TOUS	Compléter le document martyr (tableur Excel) sur la demande de carte faite par FRANSYLA	15 janvier 23
OPenIG	Compte-rendu	15 janvier 23
	Suite aux retours des membres du GT, produire si nécessaire une 1 ^{ère} version de la carte évoquée au point 2 de l'ordre du jour	Prochaine réunion
ONF	Relancer l'échelon national sur les demandes d'affinage dans la couche « forêts publiques »	Prochaine réunion
	Se renseigner sur une étude sur les feux de forêt qui aurait été réalisée en Occitanie en 2020	Prochaine réunion
	Effectuer comparaisons entre données « coupes rases » INRAE et ONF	Prochaine réunion
	Contacter les personnes de l'ONF travaillant avec INRAE sur « anomalie de la végétation »	Prochaine réunion
	Préparer une démonstration du portail national	Prochaine réunion
CNPF	Préparer une démonstration sur la superposition de plans de gestion avec des données (CRPF)	Prochaine réunion
Magellium	Présenter le retour d'expérience du prototype sur les OLD	2023

Annexes :

- 1 / Support powerpoint général
- 2 / Support powerpoint de Lionel Gaudiot
- 3 / Tableau Excel autour de la demande de Fransylva

GT Foncier forestier n°7

ORDRE DU JOUR

- 1 / Rappel des GT précédents + nom du GT
Bilan des actions décidées en GT6
- 2 / Livrables : échanges
- 3 / Demande de Fransylva
- 4 / Obligations légale de débroussaillage
- 5 / Démonstrations
- 6 / Infos des membres du GT



0 / Qui ? Pourquoi ?

Tour de
table

- ◆ Dans l'équipe d'OPenIG :
 - Retour de Ruth Lavie, qui prendra le pilotage du GT
 - Départ de Bertrand Richard

- ◆ Nouveau participant : Michaël Galien



- ◆ Invité : Lionel Gaudiot



- ◆ Objectifs du GT : **faciliter travaux de ses membres en mutualisant actions**



0 / Page du GT sur openig.org



Les ressources :

[Procédure de mise à disposition](#)

[Descriptif des champs](#)

[Compte-rendu du GT n°6 du 8 juin 2022](#) [✎ Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°5 du 29 mars 2022](#) [✎ Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°4 du 1er décembre 2021](#) [✎ Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°3 du 3 septembre 2021](#) [✎ Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°2 du 16 juin 2021](#) [✎ Modifier](#)

[Compte-rendu du GT n°1 du 10 mai 2021](#) [✎ Modifier](#)

1 / Ce qu'il est ressorti du GT n°6

- ◆ Validation des modalités de livraison et d'utilisation des livrables du GT issus des croisements MAJIC x PCI vecteur x BD Forêt
 - livrable 1 (parcelle)
 - livrable 2 (division parcelle par entité BD Forêt)
- ◆ Echanges sur les données (existantes / partielles) sur feux de forêts
- ◆ Décision d'arrêter les tests de croisement avec OSO (*comme substitut possible à BD forêt si cette dernière non maintenue*)
- ◆ Produit « coupe rase » (télédétection)
 - intérêts pour le portail TETIS
 - informations sur package « Python Fordead »

1 / Suivi des actions du GT n°6 (1 sur 2)

Qui	Quoi	Quand	Réalisation (vert : terminé)
OPenIG	Compte-rendu	Dès que possible	Envoyé le 21 juin
	Tester la livraison au format CSV et modifier la chaîne de traitement et la documentation en fonction des résultats	Juin	Terminé, mail envoyé au GT le 27 juin
	Diffuser sur l'IDG le nouveau document « conditions procédurales de diffusion »	Juin	Document diffusé sur l'IDG
	Demande formelle à ONF sur couche « forêts publiques »	Dès que possible	Mail envoyé le 8 juin
	Transmettre à l'ONF des extraits PDF des données coupes rases sur les secteurs test	Dès que possible	Fait le 9 juin
	Relancer le Ministère de l'agriculture sur l'accès au portail « coupes rases »	Juin	Mail envoyé le 20 juin > aucune nouvelle
	Récupérer auprès d'INRAE nom des personnes travaillant avec INRAE sur «détection des anomalies de la végétation » ; transmettre à Lydie Kuus et Nicolas Landes	Juin	Mail envoyé à l'ONF le 21 juin
URCOFOR	Transmettre la méthode de filtrage des propriétaires, pour que le CRPF puisse l'utiliser	Eté	Infos transmises au GT le 27 juin

1 / Suivi des actions du GT n°6 (2 sur 2)

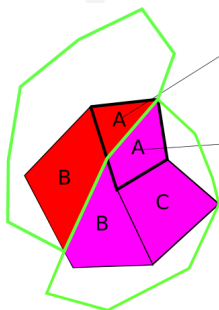
ONF	Transmettre à OPenIG la couche « contours des forêts » actualisée au 31/03/22	Avant réunion	prochaine	En attente de la réponse du niveau national de l'ONF
	Transmettre à l'échelon national les demandes d'affinage dans la couche « forêts publiques »	Juin		
	Se renseigner sur l'étude réalisée par l'ONF pour la DPFM sur les feux de forêt	Eté		
	Se renseigner sur une étude sur les feux de forêt qui aurait été réalisée en Occitanie en 2020	Eté		
	Effectuer comparaisons entre données « coupes rases » INRAE et ONF	Juin		
	Contacter les personnes de l'ONF travaillant avec INRAE sur « anomalie de la végétation »	Eté		
	Préparer une démonstration du portail national	Prochaine réunion		

1 / Proposition de changement de nom

FONCIER
FORESTIER

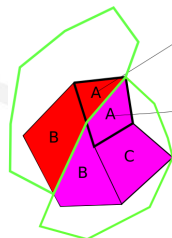


FORÊT



parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature

parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature



parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature

parcelle A
propriétaire X
code de nomenclature



DÉBROUSSAILLER
UNE
NÉCESSITÉ,
UNE
OBLIGATION !

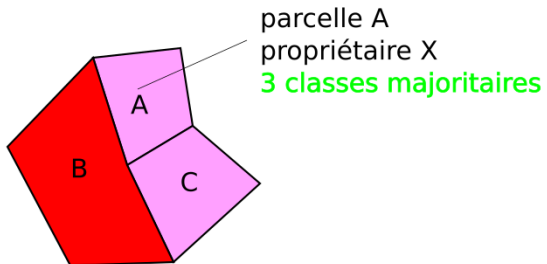
INFORMATION SUR
L'OBLIGATION LEGALE
DE DÉBROUSSAILLEMENT

Accord ? Vote ?



2 / Livrables : rappel sur le contenu

Livrable 1

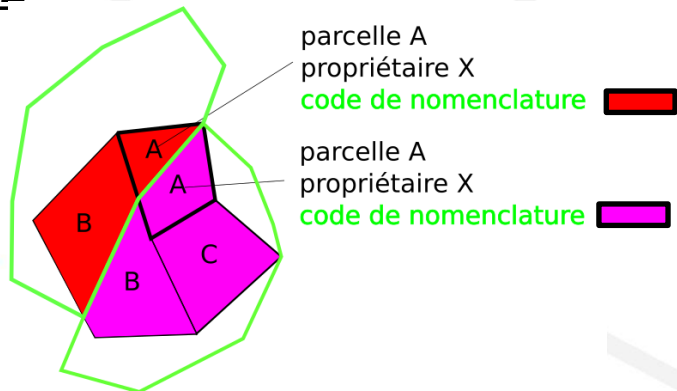


Entité géographique : la parcelle

Contient les informations :

- de la parcelle,
- le destinataire de l'avis fiscal
- 3 classes majoritaires BD Forêt + superficie
- superficie totale BD Forêt
- compte nb classes

Livrable 2



Entité géographique : division de la parcelle
par les entités de la BD Forêt

Contient les informations :

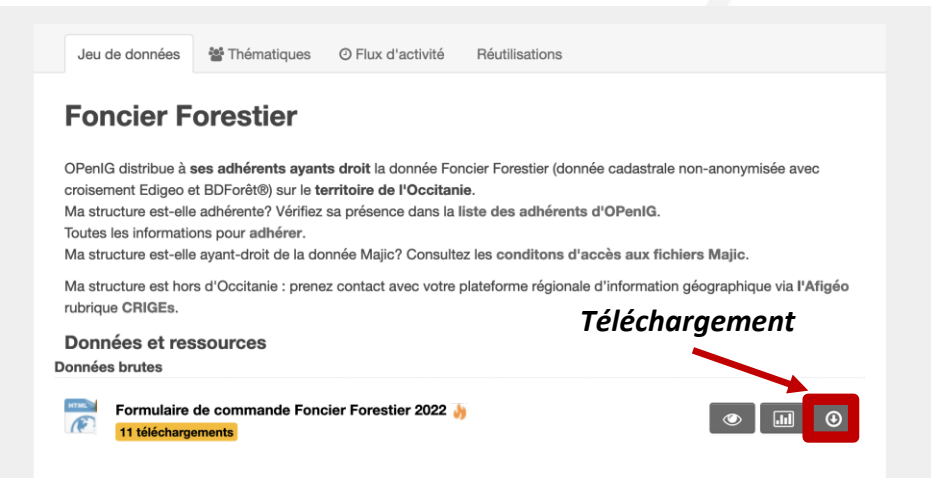
- de la parcelle
- le destinataire de l'avis fiscal
- de la classe de la BD Forêt

2 / Livrables : quoi de neuf ?

- Livrable 2022 **disponible** depuis septembre 2022 (commande en ligne et extraction)
- Deux **livraisons** (ONF, URCOFOR)
- Absence de DPO pour la SAFER ?
- Dernières infos :
 - Retour d'expérience sur les données EDIGEO par l'URCOFOR : pas à jour !!!
 - Mise en ligne du dernier millésime prévue

2 / Formulaire de commande (rappel)

Mise en production du formulaire de commande des livrables




Jeu de données Thématiques Flux d'activité Réutilisations




Foncier Forestier

OPenIG distribue à ses **adhérents ayants droit** la donnée Foncier Forestier (donnée cadastrale non-anonymisée avec croisement Edigeo et BDForêt®) sur le **territoire de l'Occitanie**.
Ma structure est-elle adhérente? Vérifiez sa présence dans la **liste des adhérents d'OPenIG**.
Toutes les informations pour adhérer.
Ma structure est-elle ayant-droit de la donnée Majic? Consultez les **conditions d'accès aux fichiers Majic**.
Ma structure est hors d'Occitanie : prenez contact avec votre plateforme régionale d'information géographique via l'**Afigéo** rubrique CRIGEs.

Données et ressources

Données brutes

 **Formulaire de commande Foncier Forestier 2022** 🔥
11 téléchargements

Téléchargement

Commande des fichiers Foncier Forestier

Ce formulaire permet aux-ayants-droits des données MAJIC de commander des fichiers Foncier Forestier issus des croisements des données MAJIC, PCI Vecteur et BD FORET en Occitanie par OPenIG.

Avant de faire votre demande, veuillez prendre connaissance des conditions et des contraintes applicables sur cette donnée : Documentation.

Pour chaque demande, Les deux documents suivants doivent être fournis :

- Un acte d'engagement DGFIG rempli. **Télécharger l'acte d'engagement à remplir.**
- Un récépissé CNIL du DPO de l'organisation. Le DPO peut être désigné en ligne via ce lien.

Ces documents peuvent être téléversés via le formulaire ci-dessous.

Un e-mail de confirmation vous sera envoyé et votre demande sera traitée sous 15 jours par l'administrateur **Plateforme OPenIG**.

Important : il ne peut y avoir qu'une seule commande, donc une seule livraison par organisme.

Déclaration CNIL désignant le DPO de l'organisation*

Parcourir... ou déposez le fichier dans cette zone.

Acte d'engagement DGFIG*

Parcourir... ou déposez le fichier dans cette zone.

Valider votre commande

Lien : <https://ckan.openig.org/dataset/924470cc-0815-43ea-a01b-0423b70fcc33>

Lien : https://idgo.openig.org/cadastre_forestier/order/



2 / Documents nécessaires



DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

ORGANISME DÉSIGNANT LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

N° SIREN
Nom de l'organisme
Nom du représentant légal
Adresse postale

Pays

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DÉSIGNÉ

Nom du délégué
Date de prise de fonction
Adresse postale

Pays

COORDONNÉES PUBLIQUES

Ces informations de contact permettent à toute personne de joindre le délégué facilement. La CNIL les tient à disposition du public dans des formats ouverts.

Ligne téléphonique dédiée
Adresse électronique dédiée

Les exigences relatives à la désignation d'un délégué à la protection des données (statut, fonction, missions, qualités professionnelles) sont définies aux articles 37 à 39 du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD). Le non-respect de ces dispositions est passible de sanctions.

En savoir plus : <https://www.cnil.fr/le-dpo>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 01 - 01 51 73 22 22 - www.cnil.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL sont conservées et traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits informatiques et Libérés en s'adressant au délégué à la protection des données de la CNIL via un formulaire en



ACTE D'ENGAGEMENT

DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES NUMÉRIQUES DES FICHIERS DES CROISEMENTS BD FORET, PCI VECTEUR EDIGEO ET DES FICHIERS FONCIERS ISSUES DE LA BASE DE DONNÉES MAJIC DE LA DGFIP

Les fichiers informatiques de données numériques désignés ci-après sont produits par l'association Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPENIG) à partir de la BD FORET de l'IGN, du PCI vecteur EDIGEO ainsi que des fichiers fonciers acquis par la Région Occitanie auprès de la Direction Générale des Finances Publiques et diffusés auprès des ayants-droits.

- **Livrable 1** : identifiant les parcelles avec les 3 classes majoritaires par parcelle de la BD FORET, avec les informations de la parcelle et **du destinataire de l'avis fiscal associé à la parcelle (à modifier éventuellement selon décision du GTF)**
- **Livrable 2** : identifiant les parcelles découpées avec les entités de la BD FORET, avec les informations de la parcelle et de **du destinataire de l'avis fiscal associé à la parcelle (à modifier éventuellement selon décision du GTF)**

Paramètre de la commande (à renseigner obligatoirement)

Format pour la livraison (1 seul choix possible)

- Format ESRI Shapefile
- Format PostgreSQL 11 (uniquement possible pour les ayants-droits sur la région entière)

Ces fichiers sont mis à disposition de :

(Nom de l'organisme)
(adresse)
(Nom, prénom du DPO)

Par l'acquéreur des données :

Raison sociale : OPENIG
Adresse : 500 rue Jean-François Breton, 34090 Montpellier
SIRET : 402 651 500 00019
Code juridique : 9220

Ci-après désigné : « le bénéficiaire »

Ci-après désigné : « le licencié »

La mise à disposition des fichiers des croisements issus de la base de données Majic de la DGFIP est strictement subordonnée à la signature par le bénéficiaire du présent acte d'engagement. Par la signature de ce document, le bénéficiaire s'engage à :

- se conformer aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, aux textes pris pour son application ainsi qu'aux règles édictées par la CNIL sur les traitements de données à caractère personnel
- **préciser** connaissance de l'acte d'engagement Région/DGFIP ;
- **préciser** connaissance des spécifications techniques et juridiques présentées dans le document ;
- **PRDC OPENIG fichiers fonciers DGFIP.pdf** téléchargeable sur https://www.openig.org/sites/default/files/Tonciier_forestier/PRDC_OPENIG_fichiers_foncier_forestier.pdf

Par le présent acte, le bénéficiaire :

- **s'interdit** d'utiliser ces fichiers à des fins commerciales (actions de publicité ou de démarchage) ou politiques (envoi de tracts d'une organisation ou d'un parti politique) ;
- **s'engage** à n'exploiter ces fichiers au sein de sa propre structure, sous toute forme et sous tout support, qu'après avoir pris connaissance des mesures de protection *ad hoc* à mettre en œuvre ;
- **est** conscient qu'il ne peut accéder aux données que dans le cadre de son territoire de compétence, et que dans le cadre des compétences exercées par sa structure ;
- **s'interdit** toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et quelque motif que ce soit, à des tiers ne faisant pas partie des ayants droit aux fichiers fonciers ;
- **précise** que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard de la Région Occitanie, d'OPENIG et de la DGFIP,
- **s'engage** avoir pris connaissance de la procédure OPENIG susmentionnée et s'engage à en respecter les termes et conditions.

OPENIG se réserve le droit de procéder à tout contrôle permettant de s'assurer du respect de ces engagements.

Fait à _____, le _____
(Qualité du prestataire pour une personne morale)

Des questions sur ces livrables ?



3 / Demande de Fransylva

◆ Serait-il possible d'avoir une carte de toute la région Occitanie avec

- en vert foncé les forêts **domaniales**
- en vert clair les forêts des **collectivités**
- en bleu clair les forêts **privées de tous les comptes de plus de 25 ha** (*en bleu foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information*)
- en rouge clair les **forêts privées des comptes de 4 à 25 ha** (*en rouge foncé celles sous DGD si le CRPF fournit l'information*)
- et surtout en jaune brillant pour qu'elles ressortent bien au milieu des autres : **forêts privées de moins de 4 ha**

4 / Réalisation carte
(couleurs, mise à jour...)

1 / Données dispo ?

◆ Besoin Fransylva : « *bon moyen pour **visualiser les zones pas ou peu entretenues** - et donc susceptibles de faciliter les départs de feu* »



2 / Besoin partagé ?
(<https://app.klaxoon.com/join/P8UZSBU>)

3 / Autres besoins, mais pour les mêmes données ?



4 / Obligations légales de débroussaillage (1)

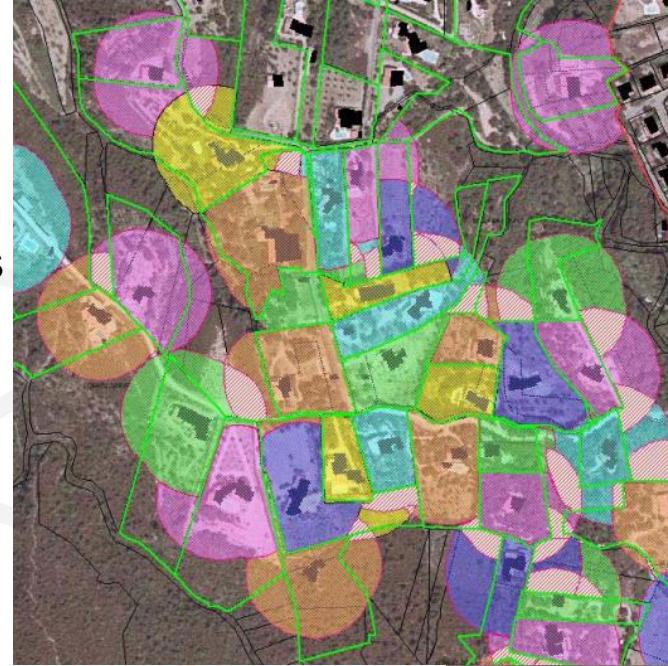
- ◆ Le Maire doit assurer la sécurité de ses administrés
 - dont la prévention des incendies
- ◆ **Réglementation** (article L 134-7 du Code Forestier) :
 - le Maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés.
 - en cas d'absence de débroussaillage, il doit faire exécuter d'office le débroussaillage sur les terrains concernés, après une mise en demeure des propriétaires restée sans effet.
 - sa responsabilité peut être engagée s'il ne remplit pas ces obligations concernant le débroussaillage.

4 / Obligations légales de débroussaillage (2)

<https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/portfolio/les-obligations-legales-de-debroussaillage/>

◆ En Occitanie :

- Action URCOFOR 2022 reportée à 2023
- Demande des élus d'avoir le plan de débroussaillage de leur commune (indispensable mais pas de moyens SIG dans les communes pour le faire)
- Connaitre à l'avance l'impact forestier d'un DGD
- Proposition de le produire régionalement en s'appuyant sur l'OFFRE
- Contact avec OPenIG fin 2021 pour partenariat
- 2022 : intervention de Magellium en GT foncier forestier



4 / Obligations légales de débroussaillage

- ◆ Prototype de **Magellium**
- ◆ Projet de **Lionel Gaudiot (IGN)**
- ◆ Echanges

OLD – ONF – LA TESTE
Présentation OpenIG
14 DÉCEMBRE 2022

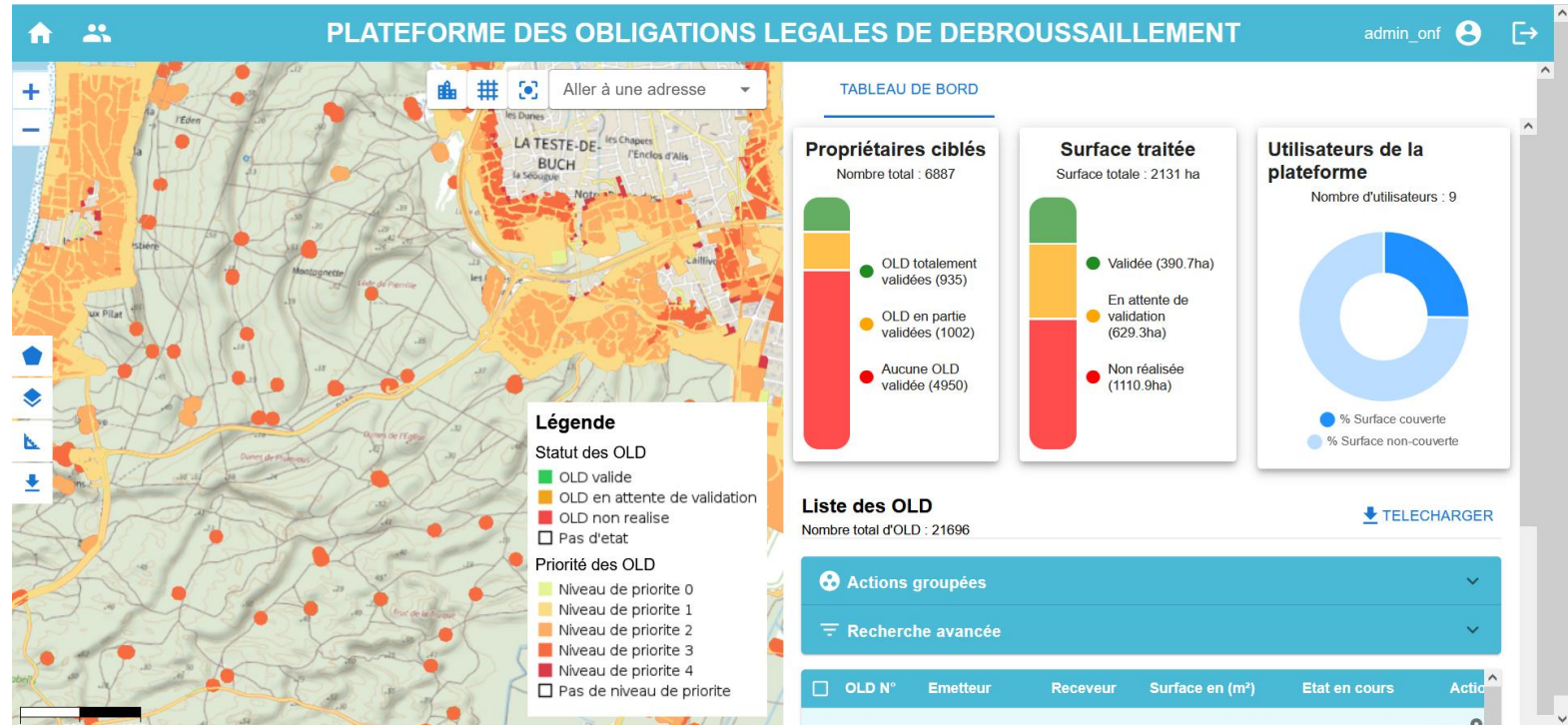
OLD – La Teste de Buch – Magellium

- ◆ Projet lancé par l'ONFAquitaine, sur des fonds FEDER.
- ◆ Dispositif numérique de déclaration et suivi des OLD pour les obligés et le gestionnaire
- ◆ Commune pilote : La Teste de Buch ; Mise en ligne en février 2023

OLD – La Teste de Buch

Projet lancé par l'ONF-Aquitaine, sur des fonds FEDER.
Dispositif numérique de déclaration et suivi des OLD pour les obligés et le gestionnaire

Commune pilote – La Teste de Buch – Mise en ligne en février 2023



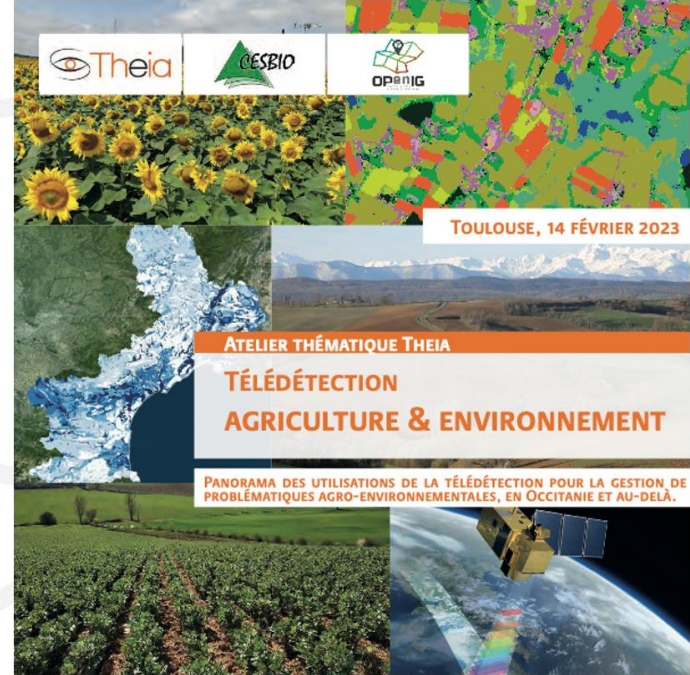
OLD – Projet d'intraprenariat IGN

Voir fichier dédié

7 / Calendrier

- ◆ Prochaine réunion du GT : mars
- ◆ 14 février : Atelier thématique Télédétection, Agriculture & Environnement à Toulouse (THEIA / ART Occitanie)
 - Programme provisoire sur [page Theia](#)
- ◆ Fin janvier 2022 : mise à jour des chiffres clefs de la page web de l'observatoire OFFRE avec l'IFN

<https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/offre/>



Merci de votre participation!

Contacts : afromagemariette@openig.org
rlavie@openig.org et
samuel.pont@communesforestieres.org



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

INTRAPRENEUR... MAIS ENCORE ?

POURQUOI LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUILLAILLEMENT (OLD)

- beta.gouv.fr & la fabrique des géocommuns
- Un intrapreneur, c'est qui ?
- La méthode beta.gouv

- Pourquoi les OLD
- L'investigation, bilan
- Et après

C'est un **programme d'incubation** qui aide les administrations publiques à construire des services numériques utiles, simples, faciles à utiliser et qui répondent vraiment aux besoins des gens.

C'est un incubateur de **services publics numériques** s'appuyant sur la mécanique des communs

C'est un programme de valorisation et de soutien des **géocommuns**



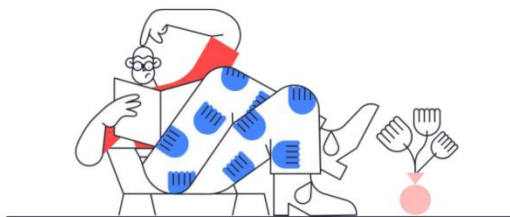
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Un intrapreneur, c'est qui ?



L'intra vient du terrain

L'intra est un entrepreneur au sein de l'État. Il pilote un projet de service numérique.

Il a pu observer le problème qu'il cherche à résoudre.

Il est libéré d'une partie de son temps de travail habituel

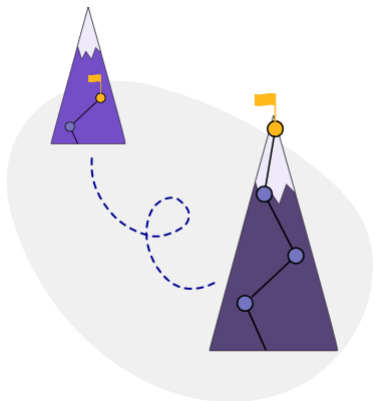
Il travaille au cœur d'une équipe produit



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La méthode beta.gouv



IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

☐ L'investigation :

Identifier le problème à résoudre



5 à 10 semaines



accompagné d'un ou une coach

☐ La Start-up d'Etat

Réaliser un service public numérique



18 à 32 mois



l'intra, son ou sa coach, une équipe

Construire : constituer son équipe et développer son produit

Accélérer : avoir un produit fini déployé au niveau national.

Transférer : créer les conditions de la reprise en assurant la pérennité du projet

Pourquoi les OLD ?



- Le sujet avait été identifié par la fabrique et était proposé lors du premier appel à intrapreneur
- Je connaissais le sujet et une partie des difficultés
- J'ai pensé qu'il était bien qu'il soit porté « sur le terrain »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

L'investigation

Comment mieux faire connaître les obligations légales de débroussaillage (OLD) et aider à leur mise en œuvre ?

Clémence Biffaud

Coach beta.gouv

Lionel Gaudiot

Intrapreneur IGN

Les objectifs

1. **S'assurer du besoin** en partant du problème rencontré par les usagers et non d'une solution préconçue.
2. **Comprendre comment le problème est perçu/vécu** réellement par les usagers.
3. **Éclairer la suite de l'action** en se concentrant sur l'impact.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

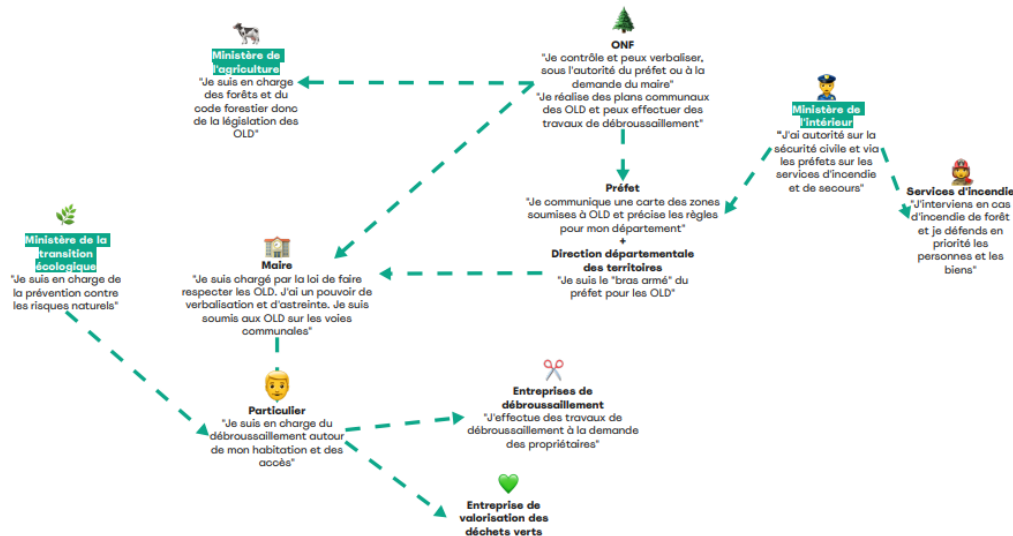


INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

L'investigation

Nous sommes allés à la
rencontre des acteurs
concernés par le sujet

Les OLD, un écosystème





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

L'investigation

Une réglementation
complexe

Difficile à traduire sur une carte et le terrain



L'investigation

Une attente claire vis-à-vis de l'IGN, partagée par les maires et les SDIS

"Un service simple qui indique à un propriétaire s'il est soumis ou non en quelques clics"

Les besoins exprimés

- Une cartographie claire et simple qui délimite les massifs boisés et les zones soumises à OLD
- Un outil simple de recherche de bâtiment (parcelle, clic)
- Une réponse claire "soumis / non soumis"
- Une visualisation cartographique
- Les règles applicables à la zone à débroussailler
- Un outil de suivi temps réel de la réalisation des OLD accessible aux mairies



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

L'investigation

Cartographier et diffuser les
"zones OLD" , c'est un
commun

En conclusion

**Attentes fortes
des maires et
des SDIS**



**Besoin
d'accompagnement
des propriétaires**



**OPPORTUNITÉ
À CRÉER UN
SERVICE PUBLIC
NUMÉRIQUE
À IMPACT**



**Fort potentiel de
communes concernées**

Et après...

Pour mener à bien le projet, il faut trouver des financements et faire travailler les acteurs clés ensemble !

Les acteurs, les possibles sponsors



Ministère de l'agriculture
et de la sécurité
alimentaire

Ministère de la transition
écologique

Ministère de l'intérieur et
des outre-mer